

# OBTENIR, MODIFIER ET RENOUVELER UNE CARTE D'AGENT IMMOBILIER

## € COÛT

NOUVEAUX TARIFS au 1er mars 2020 : Délivrance de la carte professionnelle 160 € - Modification de la carte professionnelle 68 € - Renouveler sa carte professionnelle 130 € Tarifs non assujettis à la TVA (article 256B CGI)



## CONTACT

Centre de FORMALITÉS DES ENTREPRISES  
05.55.45.15.17  
cfe@limoges.cci.fr



## OBJECTIFS

**Faire une demande** de carte permettant d'exercer l'activité d'agent immobilier

**Modifier** sa carte professionnelle

**Renouveler** sa carte professionnelle



## PUBLIC

Chef d'entreprise ou dirigeant, agents immobiliers, gestionnaires de biens immobiliers. Toute personne qui sera titulaire de la carte.



## PRESTATIONS

L'exercice d'activités immobilières relevant de la **loi Hoguet (agent immobilier en gestion et/ou transaction, syndic de copropriété, administrateur de biens, marchand de listes...)**, implique la détention d'une carte professionnelle.

Cette carte est délivrée par la **CCI de Limoges et de la Haute-Vienne** qui vous apporte :

- Conseils concernant les activités réglementées et les aspects juridiques liés à la formalité
- Contrôle de cohérence et suivi personnalisé du dossier
- Délivrance de la carte, modification et renouvellement

**A NOTER : changement de tarifs au 1er mars 2020 (voir section "coût")**

[Consulter le décret.](#)

Tarifs appliqués avant le 1er mars 2020 : Instruction et délivrance de la carte professionnelle 120 € - Modification de la carte professionnelle 50 € - Tarifs non assujettis à la TVA (article 256B CGI)



## MODALITÉS PRATIQUES

Sur rendez-vous



## LES +

Fiabilité, carte conforme

Rapidité